



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

11 DEC. 2006

Le Greffier



06189017

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0877.697.471

Dénomination

(en entier) **IDAUTOMATION**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4910 Theux, rue du Nouveau Monde 24

Objet de l'acte : **REDUCTION DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS – MODIFICATION DES DATES DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Hugues AMORY à Louveigné le 30 novembre 2006, enregistré à Aywaille le 6 décembre 2006, vol. 263 folio 40 case 6, deux rôles sans renvois, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée IDAUTOMATION a pris les résolutions suivantes :

1) Réduction du premier exercice social en cours.

Le premier exercice social en cours, ayant débuté le vingt-huit novembre deux mille cinq est réduit afin d'être clôturé à la date du trente novembre deux mille six.

2) Modification des dates de début et fin de l'exercice social. Modification de l'article 24 des statuts

Dorénavant l'exercice social débutera le premier décembre et s'achèvera le trente novembre de l'année civile suivante. L'article 24 des statuts est remplacé par le texte suivant : « *L'exercice social commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année civile suivante* ».

3) Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire. Modification de l'article 18 des statuts.

En conséquence, il est également décidé de modifier la date de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra dorénavant chaque année à dix heures le quinzième jour du mois de mai. A l'article 18 des statuts, le mot « juin » est remplacé par le mot « mai ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Fait à Louveigné le 7 décembre 2006

Hugues AMORY,

Notaire à Louveigné

Déposé en même temps une expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature